

ARRAS

BROCANTE DU DIMANCHE 20 AOUT 2023

(réservée aux particuliers, brocanteurs, antiquaires et collectionneurs)

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Profession

DOMICILE

Rue

Code postal et Commune

Tel :

N° carte d'identité

ou de permis de conduire

délivré(e) le à

MÉTRAGE demandé (min 5M) :

Inscrit au Registre du Commerce (pour les brocanteurs, antiquaires)

N°

L'avez-vous déjà faite ? **en 2022**

OUI

NON

Si oui N°

Le règlement accompagne obligatoirement (2,70 € le ml) cette fiche et s'effectue par chèque à l'ordre du Trésor Public. Il reste acquis quelque soient les circonstances.

A retourner avant le 20 juin dernier délai en mairie d'Arras-Place Guy Mollet - Service Participation Citoyenne et Vivre Ensemble - 62000 Arras

Voir au verso l'attestation sur l'honneur.

Attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux brocantes dans l'année civile à remplir obligatoirement pour les particuliers.

Je soussigné (e)

domicilié (e)

à

atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 brocantes durant l'année civile en cours.

Fait à

Signature

(loi n° 2008-776 du 4 août de modernisation de l'économie article 54)



J'accepte que les informations renseignées dans ce formulaire soient exploitées et conservées par la Ville d'Arras, uniquement dans le seul but de répondre à mes demandes de brocantes et des Puces à Bidasse, en relation avec l'organisation.